Informations de base

1997/2301(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Négociations commerciales multilatérales: l'Union européenne et les pays en développement partenaires de l'UE **Subject** 6.20.01 Accords et relations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
RELA Relations économiques extérieures	SMITH Alex (PSE)	22/01/1998

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	SECCHI Carlo (PPE)	16/02/1998

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/12/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/04/1999	Vote en commission		Résumé
21/04/1999	Dépôt du rapport de la commission	A4-0221/1999	
04/05/1999	Fin de la procédure au Parlement		
01/10/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1997/2301(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RELA/4/09619

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0221/1999 JO C 279 01.10.1999, p. 0006	21/04/1999	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0346/1999 JO C 279 01.10.1999, p. 0020-0034	04/05/1999	Résumé

Négociations commerciales multilatérales: l'Union européenne et les pays en développement partenaires de l'UE

1997/2301(INI) - 04/05/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de M. Alex SMITH (PSE, RU) sur les relations commerciales multilatérales, le Parlement européen souscrit pleinement à la position de l'Union prévoyant que, d'ici à l'an 2003 ou, au plus tard, en 2005, tous les pays industrialisés membres de l'OMC appliquent des droits nuls à pratiquement tous les produits exportés par les pays les moins avancés. Il invite aussi l'Union à tenir ses promesses en matière de flexibilité des accords régionaux avec les ACP. Le Conseil et la Commission sont invités à profiter du premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union, d'Amérique latine et des Caraïbes, qui doit se tenir à Rio en juin 1999, pour conclure un accord qui favorise le développement des relations commerciales entre ces zones géographiques en vue d'établir progressivement une zone de libre-échange. Le Parlement demande au Conseil et à la Commission d'accélérer les négociations en cours avec le Mexique ainsi que celles avec le MERCOSUR et le Chili, afin qu'elles puissent être achevées avant le 31.12.1999. Il demande en outre que la révision des relations commerciales avec les pays en développement respecte les principales normes de travail de l'OIT et demande une coopération accrue entre l'OMC et toutes les agences des Nations unies dans ce domaine. Il invite tous les membres de l'OMC à veiller à ce que le programme des nouvelles négociations multilatérales (fin 1999) traduise clairement l'objectif de développement durable. Il suggère notamment que l'on examine comment l'OMC pourrait jouer un rôle en faveur du développement durable ainsi qu'en matière de normes de travail et environnementales. Enfin, il invite les négociateurs de l'Union à s'employer à la mise en oeuvre d'un programme d'action prenant en compte ces diverses demandes et exige d'être pleinement informé tout au long des négociations.